

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AMN Conseil et Formation

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations proposées par **AMN Conseil et Formation**, organisme de formation déclaré sous le numéro **93 13 18 129 13** auprès de la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations réalisées par l'organisme :

- Actions de formation,
- Formations certifiantes,
- Formations réglementaires,
- Actions de VAE,
- AFEST,
- Accompagnements,
- Prestations de conseil,
- Bilans de compétences,
- Formations en présentiel, distanciel ou hybrides.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Documents contractuels

Toute prestation fait l'objet selon les cas :

- D'un devis,
- D'une convention de formation,
- D'un contrat de formation professionnelle,
- Ou d'un bon de commande.

Les présentes CGV sont systématiquement annexées aux documents contractuels.

Article 3 – Conditions d'inscription

L'inscription devient définitive à réception :

- Du devis ou bulletin d'inscription signé ;
- De la convention ou du contrat signé lorsque celui-ci est requis ;
- De l'accord écrit du financeur lorsqu'une prise en charge est sollicitée.

AMN Conseil et Formation se réserve le droit de refuser une inscription notamment en cas :

- De prérequis non satisfaits ;
- D'effectif atteint ;
- D'absence de financement validé ;
- D'impayés antérieurs.

Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

Les tarifs sont exprimés en euros et sont exonérés de TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

Sauf disposition particulière prévue dans le devis, la convention ou le contrat de formation :

- **Un acompte de 30 % du montant total de la prestation est exigible à l'inscription ;**
- **Le solde est payable à réception de la facture**, sauf conditions particulières convenues entre les parties.

En cas de prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme financeur, le client s'engage à transmettre à AMN Conseil et Formation l'accord de prise en charge avant le démarrage de la formation. À défaut de justificatif ou en cas de prise en charge partielle ou de refus de financement, le client demeure redevable de l'intégralité des sommes dues.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités de retard calculées conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de **40 €** pour frais de recouvrement, lorsque celle-ci est applicable.

AMN Conseil et Formation se réserve le droit de suspendre ou de reporter toute prestation en cas de non-paiement des sommes exigibles.

Article 5 – Modification, annulation ou report par le client

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit.

Elle intervient :

- **Plus de 30 jours ouvrés** avant le début de la formation : sans frais ;
- **Moins de 30 jours ouvrés** : une indemnité correspondant à **30 % du coût total de la formation** pourra être facturée ;
- **Moins de 7 jours ouvrés** ou en cas d'absence non justifiée : **100 % du coût de la formation est dû**.

Le client peut remplacer un participant jusqu'à la veille de la formation, sous réserve que le remplaçant satisfasse aux prérequis.

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

En cas de financement OPCO ou autre organisme tiers, les sommes refusées ou non prises en charge restent à la charge du client.

Article 6 – Annulation par AMN Conseil et Formation

AMN Conseil et Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session notamment en cas :

- D'effectif insuffisant ;
- De force majeure ;
- D'indisponibilité exceptionnelle du formateur ;
- D'événement empêchant le bon déroulement de la prestation.

Le client sera informé dans les meilleurs délais.

Les sommes versées seront remboursées ou reportées selon le choix du client.

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée.

Article 7 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L6353-5 à L6353-7 du Code du travail, les personnes physiques concluant un contrat à titre individuel disposent d'un délai de rétractation de **10 jours**.

Les sommes éventuellement perçues seront remboursées dans les conditions prévues par la réglementation.

Article 8 – Déroulement des formations

Les formations peuvent être réalisées :

- En présentiel ;
- En classe virtuelle ;
- En foad ;
- En blended learning.

Les modalités pédagogiques, d'évaluation, d'émargement, de suivi et de sanction sont précisées dans les programmes.

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'organisme.

Article 9 – Accessibilité

AMN Conseil et Formation s'engage à favoriser l'accès des personnes en situation de handicap.

Toute demande d'adaptation doit être formulée avant le début de la formation afin de permettre l'étude des solutions les plus adaptées.

Article 10 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques demeure la propriété exclusive d'AMN Conseil et Formation.

Ils ne peuvent être :

- Reproduits ;
- Diffusés ;
- Modifiés ;
- Commercialisés ;
- Transmis à des tiers,

sans autorisation écrite préalable.

Les accès aux plateformes numériques sont strictement personnels.

Article 11 – Protection des données personnelles

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour :

- La gestion administrative ;
- Le suivi pédagogique ;
- Les obligations réglementaires ;
- La facturation.

Conformément au RGPD, chaque personne dispose d'un droit :

- D'accès ;
- De rectification ;
- D'effacement ;
- De limitation ;
- D'opposition ;
- De portabilité.

Toute demande peut être adressée à :

contact@amncf.com

Article 12 – Confidentialité

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations auxquelles elle pourrait avoir accès durant l'exécution de la prestation.

Article 13 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée :

- Par courriel : contact@amncf.com
- Par courrier : **20 bis rue Joseph Rainard – 13200 Arles**

Un accusé de réception sera adressé sous **5 jours ouvrés**.

Une réponse motivée sera apportée dans un délai maximal de **30 jours**.

Article 14 – Responsabilité

AMN Conseil et Formation est tenue à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas :

- D'utilisation inappropriée des connaissances transmises ;
- De résultats professionnels attendus par le client ;
- D'absence ou de défaut d'implication du stagiaire.

Article 15 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 16 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

À défaut, tout litige relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du siège social d'AMN Conseil et Formation.